



Le Pic Vert est membre des Réseaux de Veille Ecologique, Patrimoine Naturel et Éducation Nature Environnement de la FRAPNA Isère, association éducative complémentaire de l'Enseignement publique, par arrêté n°2004-23 du Rectorat de Grenoble du 24 juin 2004

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique de la Rocade Nord
Préfecture de l'Isère
Bureau de l'Urbanisme
12 place de Verdun
BP 1046
38021 Grenoble Cedex 1

Objet : Rocade Nord
Référence : MCB

Fait à Réaumont, le 27 novembre 2009

Monsieur, Le Président de la commission d'enquête Rocade Nord

L'association Le Pic Vert qui compte 550 adhérents dans le pays Voironnais et l'agglomération Grenobloise constate de nombreuses lacunes dans l'étude d'impact et le dossier de présentation du projet :

- Le système de péage n'est pas décrit précisément. Or, il est essentiel de savoir comment on limitera les bouchons qui sont interdits et dangereux dans un tunnel à gabarit limité.
- Il n'est rien dit sur l'évacuation de véhicules accidentés dans le tunnel ni sur les conséquences d'un incendie dans le tunnel sur les riverains aux extrémités.
- Il n'y a pas de photomontage du viaduc pour se rendre compte de son impact paysager désastreux, en particulier pour les riverains et la Casamaure.
- Le périmètre de l'étude d'impact est trop restreint. Les conséquences négatives de l'aménagement toucheront une zone beaucoup plus large que celle mentionnée dans l'étude.
- L'étude ne tient pas compte des impacts considérables de l'élargissement de l'A480 en matière d'environnement (défrichement important de forêt alluviale, destruction d'espèces protégées, interruption du corridor biologique). Il est pourtant évident que la rocade n'a aucun sens si on n'élargit pas l'A480. Comme cet élargissement découle du projet Rocade, il est indispensable d'inclure l'étude de son impact dans le projet Rocade nord. L'absence de cette étude est non-conforme à la réglementation.
- L'état initial faune est incomplet. La présence sur le site du hérisson et de neuf espèces de chauves-souris (qui sont des espèces de mammifères protégés et dont les gîtes de repos et de reproduction sont protégées par l'arrêté ministériel du 23/4/2007) est avérée. Il en est de même, pour la présence potentielle de la musaraigne aquatique et du muscardin. Dans ces conditions l'étude des impacts est incomplète et les mesures compensatoires inexistantes.

page 1 / 2



**Le
Pic
Vert**

- Le tunnel pourrait traverser d'anciennes galeries des carrières VICAT. Cette entreprise ne dispose pas de plan précis de ces anciennes galeries. Or, nous savons que des grands rhinolophes, chauves-souris rares et protégées, mentionnés dans la liste rouge des espèces menacées de l'Isère ont été observés dans ces galeries. La destruction de leurs gîtes de repos et de reproduction est illégale.
- Il n'est fait aucune mention de l'usage des matériaux extraits du tunnel. Leurs impacts ne sont donc pas du tout analysés.
- Nous avons pris connaissance du courrier très sévère de l'ASCOPARG sur l'augmentation de la pollution de l'air générée par le projet. Cette conséquence a été minimisée dans le dossier de présentation.
- Nous considérons que le coût important de ce projet n'apporte aucun avantage sérieux sur l'environnement. Il favorise l'augmentation du trafic automobile, donc du bruit et de la pollution pour une agglomération déjà fortement polluée et il compromet le financement de projets alternatifs basés sur les transports en commun.

Pour toutes ces raisons l'association Le Pic vert donne un avis défavorable à ce projet de Rode nord et aux 3 enquêtes publiques qui s'y rapportent.

Pour Le Conseil d'administration du Pic Vert

Marie-Claude Bouillon
La présidente.